Séance n° 9 : Lundi 24 janvier 2022

Est-il exclu que la mise à disposition, par un hôtel, de chaises longues et de parasols destinés à être installés par sa clientèle, pendant la journée, sur la plage à proximité immédiate de l'établissement hôtelier, constitue une occupation irrégulière du domaine public ?

CE, 12 mars 2021, Société Hoîelière d'Exploitation de la Presqu'île et autre, n° 443392, aux Tables

Rapporteur : M. Quentin Reynier

« La plage.

Une anse de sable fin ouverte sur le golf de Porto-Vecchio, bordée de pins et de roches rouges.

A l'ombre des parasols en herbes tressés, les transats invitent à une détente enchanteresse.

A quelques mètres, de petites criques à l'eau cristalline se découvrent confidentiellement.

Réservez en ligne ».

Sur la photo ainsi légendée, l'hôtel Casamar donne à voir les transats et les parasols.

Ils sont là, les litigieux.

Bien alignés.

Vingt-quatre transats en teck massif de vingt-huit kilogrammes pièce, disposés deux par deux sur la plage, en rangs serrés.

Et au creux de chaque paire, un parasol exotique en bois naturel qu'égaye, à son pied, une petite tablette.

On les pressent rétifs au déplacement.

Au-dessus d'eux, à l'image, le ciel est d'un azur mordoré.

L'annonce du crépuscule ne semble pas modifier l'ordonnancement des lieux.

Au contraire.

Le soleil couchant jette sur les serviettes crème et les peignoirs blancs, enroulés au pieds des transats ou dénoués nonchalamment, une lumière de caresse.

Au premier plan, un cabas Vanessa Bruno et un panama brun se languissent de leurs touristiques propriétaires.

On les devine hors champ.

Trempant dans l'eau tiède leurs corps indolents.

Hâlés à souhait et insouciants.

Après avoir baigné leurs lèvres dans un Martini glacé, qu'ils ont délaissé un instant, mais qui n'en finit plus de rafraîchir leurs gorges ravies.

Leur regard se porte, peut-être, sur quelques scories de vacanciers qu'au loin, la fin de journée congédie et renvoie vers les paillottes.

La peau biafinée par le soleil tintamarrant de la Corse du sud.

Quittant humblement la plage tous publics.

Pour certains, une glacière à la main. Pour d'autres, une ribambelle de bambins qui, sur la lunette arrière du Scénic, jetteront vulgairement leurs serviettes humides et sableuses et, dans le coffre, un parasol aux motifs de mauvais goût.

Vues du ciel, les lignes de transat de l'hôtel Casamar dessinent, comme les biffures d'une carte IGN, l'espace réservé de l'hôtel.

Vue d'en bas, la plage de Benedettu ressemble, un peu, aux plages d'Italie.

Nos deux corps indolents finiront, on l'imagine, par sortir de leur bain clapotant pour étendre une dernière fois leurs corps autorisés sous le parasol de feuilles tressées.

Leurs transats seront encore là demain, au même endroit.

Et, entre deux regards sur le menu du soir, peut-être se le diront-ils.

Qu'ils sont heureux à l'hôtel Casamar.

Et qu'il est bon le goût de l'occupation privative du domaine public!

Surtout lorsqu'elle est irrégulière.

Vous ne réserverez pas.

Vous rejetterez.